



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

PARKINGS RELAIS PROVISOIRES - GARE DE CANTARON

CONTEXTE

Dans le cadre des travaux du parking de la gare de Cantaron (à compter du 15 juin 2026), des parkings relais provisoires sont mis en place par la Communauté de Communes du Pays des Paillons (CCPP) en lien avec la commune de Cantaron.

1. INFORMATIONS DU DEMANDEUR

NOM* : _____

Prénom* : _____

Adresse* : _____

Code postal* : _____ Commune* : _____

Téléphone* : _____

Email* : _____

2. INFORMATIONS DU VÉHICULE

Marque / Modèle* : _____

Couleur* : _____

Immatriculation* : _____

 *Le macaron délivré sera associé à ce véhicule uniquement.*

3. UTILISATION DU TRAIN

Type d'abonnement* : Mensuel Annuel

Fréquence d'utilisation du parking relais* : Quotidienne Plusieurs fois par semaine
 Occasionnellement

Les informations marquées d'un astérisque () sont obligatoires*

4. PIÈCES À FOURNIR (OBLIGATOIRES)

Merci de joindre les documents suivants :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Copie de la carte grise du véhicule.
- Justificatif d'abonnement SNCF valide.

 **Tout dossier incomplet ne pourra pas être traité.**

5. MODALITÉS DE TRANSMISSION

Le dossier complet est à retourner à la Communauté de Communes du Pays des Paillons :

- Par email à l'adresse info@ccpp06.fr
- Par courrier à l'adresse ci-dessous :

Communauté de Communes du Pays des Paillons Service Aménagement du Territoire 55 Bis Rd La Pointe de Blausasc 06440 BLAUSASC

 **Date limite de dépôt prioritaire : 20 mai 2026.**

6. MODALITÉS DE RETRAIT DU MACARON

Après validation du dossier* :

- Retrait du macaron à la Communauté de Communes du Pays des Paillons.
- Envoi postale à l'adresse indiquée

Le macaron devra être apposé de manière visible sur le véhicule.

7. CONDITIONS D'UTILISATION

Les parkings relais seront à utiliser dans les conditions ci-dessous :

- Stationnement autorisé uniquement du lundi au vendredi ;
- Réservé aux usagers du train titulaires d'un macaron valide ;
- Réservé aux **habitants du territoire de la Communauté de Communes du Pays des Paillons (CCPP)** : Bendejun, Berres-les-Alpes, Blausasc, Cantaron, Coaraze, Contes, L'Escarène, Lucéram, Peille, Peillon, Touet-de-L'Escarène ;
- Le macaron est strictement personnel et non cessible ;
- En cas de constatation de l'usage d'une copie de macaron, celle-ci sera considérée comme une fraude et des poursuites pourront être engagées conformément à la législation en vigueur ;

Les informations marquées d'un astérisque () sont obligatoires*

- En cas de changement de véhicule, une nouvelle demande est obligatoire ;
- La délivrance du macaron ne confère aucun droit à une place de stationnement attitrée et ne garantit pas la disponibilité d'un emplacement sur les parkings relais ;
- Le non-respect des règles pourra entraîner :
 - Une amende ;
 - Une mise en fourrière du véhicule.

8. ENGAGEMENT DU DEMANDEUR*

Je soussigné(e) : _____

- Certifie l'exactitude des informations fournies
- M'engage à respecter les conditions d'utilisation

Fait à : _____

Le : ____/____/____

Signature :

9. PROTECTION DES DONNÉES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement par la CCPP dans le cadre de la gestion des parkings relais. Elles sont conservées pendant la durée des travaux.

Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données.

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet : Oui Non

Validation : Oui Non

Numéro de macaron : _____

Date d'envoi / remise : _____

Observations : _____